

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2024

| | |
|--|--|
| DELIBERATION N°CP2024- 12/3/12 DOSSIER N°6624 | MANDAT SPÉCIAL - VOYAGE D'ÉTUDE EN MAYENNE DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE FILIÈRES DANS LA VALORISATION DE BOIS BOCAGER DURABLE |
|--|--|

Étaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD
Guy MARSALEIX à Laurent DAULNY
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON
Hélène PILAT à Delphine CHARTRAIN
Marie-Thérèse VIALLE à Nicolas SIMONNET

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des
Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**OBJET : MANDAT SPÉCIAL - VOYAGE D'ÉTUDE EN MAYENNE DANS LE
CADRE DE L'ORGANISATION DE FILIÈRES DANS LA VALORISATION DE
BOIS BOCAGER DURABLE**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de
compétence à la Commission Permanente,
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2024-12/3/12 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- de donner mandat spécial à M. Thierry GAILLARD pour sa participation au voyage d'étude qui a eu lieu les 17 et 18 septembre dernier dans le département de la Mayenne.

- d'autoriser le remboursement des frais engagés par ce dernier et résultant de l'exécution de ce mandat, étant précisé que la dépense sera imputée au chapitre 011, article 6238.

Ne prend pas part au vote :

M. Thierry GAILLARD, Elu concerné par les frais de participation.

Adopté : 29 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET